

LE COMBAT SYNDICALISTE



CNT MENSUEL DE LA
Confédération Nationale du Travail

JANVIER 2019/N° 440

2€

Ils comptent leurs profits, on compte nos morts

Un mort tous les deux jours en France et un rapport commandé par le gouvernement prône d'assouplir la prévention des accidents du travail, allégeant les patrons de l'obligation de résultat en matière de sécurité et de santé au travail. La dérégulation toujours en marche, sacrifiant des vies à l'autel du profit.

Ici et maintenant

- Pas comme une lettre à la poste chez Adrexo. P2 &3
- Pour les juges, la solidarité vaut la prison. Retour sur le procès des 7 de Briançon. Solidarité 1+1+1 ! P5
- Violences faites aux femmes : lever la chape de plomb. P9
- Nous, les différentiables. Syndicat et différence, couleur, genre, handicap, francitude, norme, tout ça... P11

Dossier

- Ils comptent leurs profits, on compte nos pertes. Mort-es au travail : en Gironde comme ailleurs la construction morfle

P 6 à 8

École

- La couleur de la colère. Classes en lutte.
- Les images de l'humiliation. Élèves à genoux des heures. Une stratégie d'image choquante pour dissuader les élèves ou les parents ? P4

Juridique

- Insulter son patron : dans quelle sphère? P 12

International

- Amérique du Nord. ● France. ● Québec. ● Iran P 14 à 19

Culture

- L'Intelligence artificielle ou l'enjeu du siècle.
- Histoire des suffragistes radicales.

P 20 à 23





Pas comme une lettre à la poste chez Adrexo

Des années de lutte chez le distributeur des prospectus, et des mutations incertaines.



Adrexo a construit un maillage territorial unique basé sur un triptyque d'engagements forts : Obsession Client, Innovation continue et Responsabilité Sociétale et Environnementale de l'Entreprise.

La propagande d'Adrexo oublie que l'obsession client sert à fliquer ses salarié-es

Pour faire distribuer ces « publicités non adressées » aux particuliers, Adrexo a utilisé une dérogation au droit commun qui prend pour référence le temps de travail effectif.

■ Le temps du pré-quantifié

La dérogation a institué la notion de temps de travail pré-quantifié, principe introduit dans le code du travail grâce au lobbying patronal auprès des ministères, intégré à la convention collective grâce à l'accord des grandes centrales syndicales. La pré-quantification ? Avant l'exécution du travail, l'employeur détermine le temps nécessaire pour l'accomplir et fixe la paie sur ce temps de référence, dé-

connecté de la réalité et du temps de travail effectif réellement passé à exécuter la prestation. Pour distribuer de prospectus en boîte à lettres, le temps payé est fixé à partir d'une fiction retenant des éléments virtuels dit de référence, type d'habitat (collectif, individuel), secteur (urbain, sub-urbain, rural). La convention mentionne chaque catégorie mais sans les définir, laissant toute liberté d'interprétation au patronat qui ne vise qu'un coût de production le plus faible possible donc une rémunération salariale la plus réduite.

■ Batailler sur des critères

Nos luttes antérieures portaient sur cette pré-quantification, contestant

les déterminations patronales des habitats et secteurs. Une lutte lente, inefficace, fastidieuse. Les seules victoires syndicales ? Une modification de la typologie classifiant habitats et secteurs. Inefficace du point de vue anti-capitaliste : on aurait dû attaquer la dérogation au droit commun, dénoncer la convention collective. Las, l'esprit syndical majoritaire a toujours été d'exister au travers d'accords passés avec le patronat, conventions collectives, accords d'entreprises, accords de sortie de grèves, etc. Alors que le syndicat ne devrait jamais se compromettre en posant sa signature à côté de celle d'un patron. Ce que l'on doit exiger, c'est un engagement unilatéral patronal qui nous satisfasse. Seul le patron s'engage. En contrepartie, nous demeurons des subordonnés de par notre contrat de travail, obéissant aux ordres patronaux de production. Nous n'avons pas à nous engager au-delà de ce contrat de travail.

■ Salarié-es en contrôle continu

À partir de 2017, arrivée fracassante d'un matériel de contrôle en production. Sous couvert de l'exigence client

Directrice de la publication

Marie-Pierre Aiello
N° de CPPAP : 0623 S 0651

Rédaction

combat-syndicaliste@cnt-f.org
CS c/o CNT Stics 13
c/o 1 000 Bâbords
61, rue Consolat 13001 Marseille

Administration

cs-administration@cnt-f.org
C/O CNT 18 Avenue de Sierre
07200 Aubenas

Abonnements

cs-administration@cnt-f.org
C/O CNT 18 Avenue de Sierre
07200 Aubenas

Impression sur papier certifié

PEFC

Imprimerie Étoile

Za Sainte Anne 61190 Tourouvre

Le Combat syndicaliste sort en début de mois. Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué.es après leurs journées de travail. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress.

Merci à tou-tes !



■ Salarié-es en contrôle continu

À partir de 2017, arrivée fracassante d'un matériel de contrôle en production. Sous couvert de l'exigence client de « contrôle qualité », les distributeur-trices sont strictement contrôlé-es, quelles rues ont été réellement desservies, quand, en combien de temps.

Pour faire accepter ce flicage numérique, on fait croire que la pré-quantification serait supprimée par le dit matériel qui enregistrerait le temps de travail effectif. Mais les accords d'entreprise mettant en œuvre ce matériel n'éliminent aucune des typologies habitats et secteurs ! Au contraire, ces notions maintenues deviennent le temps de référence, présenté comme le minutage à retenir en cas de défaillance du matériel. En réalité, ce temps de référence devient l'objectif impératif à atteindre. Il faut distribuer dans le temps imparti, avec un pourcentage acceptable pour le patronat d'écart entre temps de référence et temps effectif enregistré.

Ce matériel de contrôle de la distribution a pour rôle le contrôle to-

tal de la prestation salariale.

Les grandes centrales syndicales consentent voire participent à la mise en œuvre de ce totalitarisme. Pas question de donner pouvoir aux exécutant-es : soumission et subordination priment. Moi cénétiste, militant révolutionnaire, je dénonce, réproouve, combat cet état de fait. Ce qui me vaut une procédure de licenciement, en cours car comme étant Conseiller du salarié et défenseur prud'hommal, donc salarié protégé, Adrexo a demandé l'autorisation de me licencier à l'inspection du travail qui l'a refusée, Adrexo passant au dessus, avec un recours hiérarchique au Ministère du travail pour obtenir mon licenciement. En attendant la direction décide de me dispenser de travail effectif, ce qui me vaut de ne plus avoir droit qu'au salaire minimum garanti par l'accord d'entreprise. Soit pour moi onze euros et quelque par mois ! Même pas de quoi payer la mutuelle obligatoire qui m'a été imposée contre mon gré, un diktat capitaliste s'opposant à l'idée d'autogestion même de la personne individuelle !

■ Dispense d'activité punitive

Si la mise à pied à titre conservatoire suspend le contrat de travail pendant une durée limitée, le temps de prise de la décision patronale, là c'est différent : décision unilatérale de l'employeur, la « dispense d'activité rémunérée » est illimitée, sauf à saisir le juge des Prud'hommes pour ordonner d'y mettre fin ou décider qu'il y a rupture du contrat pour faute, assimilée à un licenciement sans cause. Quand on connaît la réalité judiciaire, s'agit de savoir combien de temps on peut tenir sans salaire avant de récupérer des dommages et intérêts (ou rien du tout si on a démissionné).

En attendant on peut rejoindre la cohorte des subordonné-es au bon vouloir de la collectivité qui assiste ou non, le revenu universel n'étant pas encore d'actualité, un revenu pour tous quel que soit la situation professionnelle. Mais faut pas se plaindre, déjà on a le droit à la santé si on trouve un soignant : pas facile avec la CMU ! Vu les délais de rendez-vous, faut pas être dans l'urgence, mieux vaut prendre des rencarts partout et les annuler si au moment venu on n'a pas contracté le mal. C'est de l'action stratégique prévisionnelle, réaliste...

Moi je crois qu'un pays qui fabrique le malaise des personnes où on doit se soumettre, s'avilir est un pays sous-développé du point de vue humanisme et respect de l'individu... Un pays sous-développé intellectuellement et idéologiquement où le bien commun se limite à l'intérêt de l'économie. Mais il est une île, le monde libertaire, où il fait bon rêver : j'y respire mieux qu'ailleurs. ●

De la boîte à lettres à la porte d'entrée

L'éternel logique de diversification de l'entreprise

Distributeur de pubs, Adrexo veut devenir livreur de colis en B to C [de l'entreprise au consommateur], et doit disposer des salarié-es servant toute la France formés à la livraison, métier exigeant en qualité fixé vu la concurrence (La Poste, DPD, UPS, etc.). Pour que les distributeur-trices adhèrent au projet, il faut manager, ce qui n'est pas le fort d'Adrexo qui préfère surexploiter un personnel en situation de faiblesse. Consciente de son incapacité, Adrexo revoit le projet: la livraison se serait pas confiée aux actuels distributeur-trices mais à de nouvelles personnes embauché-es, plus manipulables pour cette création et son développement. Pas sûr que ça en fasse un concurrent crédible face à La Poste et autres transporteurs pros...

La couleur de la colère

Classes en lutte à télécharger sur le site de la FTE, ou par abonnement.

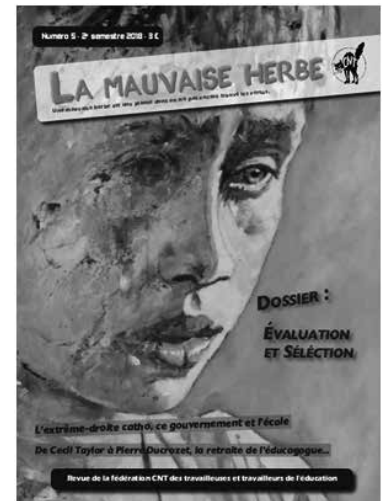
Les réformes Blanquer génèrent 100% de colère. Une colère qui a pris une drôle de couleur depuis le 17 novembre. Les blocages se multiplient, et depuis le 30 novembre, les lycéen-nes se sont engagé-es contre les réformes en cours : bac, bac pro, Parcoursup et Service national Universel. Ils et elles subissent une répression policière féroce. Pas en reste, les personnels des lycées pros additionnent les journées d'actions. Dans les facs, la mobilisation s'organise pour dénoncer l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant-es étranger-es... Le monde selon Blanquer est très

loin du 100% réussite, beaucoup plus proche du 100% de colères. Un printemps des luttes en hiver ? Dérèglement capitaliste !

Au sommaire du numéro de décembre de Classes En Lutte, le bulletin électronique mensuel de la CNT éduc : Evaluation, sélection/ Facs : non à l'augmentation des frais d'inscription/ Réforme de la voie professionnelle : une attaque contre la jeunesse/ Préavis de grève toutes les semaines. ●

Fédé ÉDUC

Bulletin à télécharger sur le site de la FTE : www.cnt-f.org/fte/
Pour s'abonner, écrire à : classesenlutte-owner@cnt-f.org



Les images de l'humiliation

Élèves à genoux des heures. Une stratégie d'image choquante pour dissuader les élèves ou les parents ?

Des élèves de 12 à 20 ans maintenant à genoux ou assis au sol, certains Les mains sur la tête ou entravées dans le dos, et ce durant deux à quatre heures avant d'être embarqués dans les fourgons. Des scènes qui évidemment rappellent des images de rafles, de prisonniers de guerre, de punitions collectives militaires, de tri sous la surveillance de capos. 146 arrestations, 70 flics mobilisés pour cette opération de basse police.

« Voilà une classe qui se tient sage. On va faire voir ça à leurs profs », dit un flic en commentaire de la vidéo qu'il tourne. Des images symboles de la répression de la jeunesse en lutte. Un peu partout en France, dans les nombreuses manif lycéennes ou de convergences gilets jaunes-syndicats, des gens se sont mis à genoux, mains sur la tête, en geste de solidarité avec les 152 interpellés de Mantes-la-Jolie. Le ministre de l'intérieur a fait du « en même temps »



Partout des gentes de solidarité avec les lycéen-nes raflés-es et mis à genoux. Ici à Nantes le 9 décembre.

macronien se disant « choqué », mais quand même, faut voir le contexte... Et selon le préfet des Yvelines « la réaction des policiers a été proportionnée. Il n'y a eu aucun blessé et aucune volonté d'humilier. Je trouve lamentable d'avoir filmé et diffusé ». La faute, ce serait donc juste la vidéo... Une bavure de com? Propager la peur sert la stratégie délibérée d'étouffer un mouvement toujours gênant quand il concerne la jeunesse.

« Les images tournées ne montrent pas tout, soulignent Jacqueline Triguel et Grégory Chambat, collectif Questions de classe(s) et enseignant-es à Mantes-la-Ville. Ces jeunes sont restés au moins deux heures dans cette position avant d'être transportés dans des commissariats à plusieurs dizaines de kilomètres, au mépris parfois des procédures légales. Ces images ne disent pas non plus que ces lycéen-nes portent des revendications légitimes, le droit à la même éducation, partout et pour tous-tes, le droit de s'exprimer, de contester... Ce n'est pas juste « un jeu », « une folie », « une rage », comme le pouvoir voudrait nous en persuader... »

Plus que l'indignation il faut se mobiliser aux côtés de celles et ceux qui luttent et sont réprimés-es. Solidarité. ●



Pour les juges, la solidarité vaut la prison

Retour sur le procès des 7 de Briançon.
Solidarité 1+1+1 !

Retour sur une condamnation indigne de solidaires hauts-alpins, « coupables » d'avoir marché sur la frontière en protestation à la présence nocive d'une bande de fascistes identitaires.

Le 13 décembre 2018, le tribunal correctionnel de Gap a déclaré les 7 de Briançon coupables d'aide à l'entrée sur le territoire d'une personne en situation irrégulière. Des peines prononcées conformes aux réquisitions du parquet. Des condamnations qui vont de 12 mois de prison dont 8 avec sursis, à des peines de 6 mois de prison avec sursis. Les Sept de Briançon ont décidé de faire appel de ces décisions.

Il fait gris, quelques flocons de neige tombent, en montagne il fait -18°, les routes sont de plus en plus dangereuses pour les réfugiés. « Il va y avoir encore des morts ».

On est emmitoufflé dans notre solidarité cet après-midi du 12 décembre sur le parvis du palais de justice où l'on attend le verdict du jugement des « 5+3 » de Briançon.

C'est vite fait, le juge suit le procureur, les solidaires sont condamnées à de lourdes peines compte tenu des faits reprochés. La déception est immense, la colère aussi. Des cris, des pleurs et tout le monde sonné, on n'y croyait pas. Il y a toujours un espoir que la justice écoute et prenne bonne note des faits, des actions de ces camarades-là qui sauvent des vies dans les montagnes. Ici, le danger est aussi grand qu'en mer. Le risque que prennent les solidaires tout autant. Et l'évidence de tendre la main à quelqu'un qui est en péril aussi criante. En montagne comme en mer, comme partout, la solidarité est une

règle absolue, je crois qu'il y a même une peine légale en cas de « non assistance à personne en danger ». Mais non, le juge a été sourd.

Bastien, Benoit, Eleonora, Juan, Lisa, Mathieu et Théo étaient poursuivies pour avoir participé, en avril dernier, à une marche solidaire pour dénoncer les violences commises par le groupuscule identitaire à l'encontre des personnes exilées dans la région de Briançon, et pour protester contre la militarisation de la frontière franco-italienne. L'État leur reproche d'avoir à cette occasion « facilité l'entrée de personnes illégales sur le territoire français », et de l'avoir fait « en bande organisée ».

Les fascistes eux, se portent bien, ils peuvent être rassurés ! Les choix de l'État, en l'occurrence la préfecture des Hautes-Alpes, s'est porté sur ces personnes-là, qui aident chaque jour des réfugiés arrivés à bout de force de notre côté des Alpes. Ils et elles les réchauffent, les nourrissent. Bref ils sont solidaires.

Le rassemblement se met en route vers l'endroit où se tiendra une conférence de presse, une manifestation de colère calme est totalement improvisée. Le boulevard puis tout le centre ville se coince et se bloque. « Mur par mur et pierre par pierre nous détruisons toutes les frontières ! » Sur le parcours d'un petit kilomètre, on se rappelle que l'on est toutes des enfants d'immigrés et qu'on a besoin d'air, qu'il faut les ouvrir, encore et toujours, ces frontières !

Tristes Alpes ! Mais belles montagnes aussi, belles de leur peuple solidaire !

Mpl Stics 13

Informations pratiques

SMIC. Le nouveau montant du Smic brut horaire passe à 10,06 euros de l'heure au 1er janvier 2019 soit 1525,47 euros mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 h hebdo, soit 1227,39 euros après déductions des charges sociales et fiscales en tenant compte de la baisse de 20 euros de charges salariales.
(Source : www.salaire-brut-en-net.fr).

Logement. L'indice de référence des loyers sert de base pour réviser les loyers logements vides ou meublés. Il fixe les plafonds d'augmentation annuelle du loyer que peuvent exiger les propriétaires.
Au 3e trimestre 2018, cet indice s'élève à 128,45 euros.
(Source : www.service-public.fr).

Fonction publique. Le point d'indice qui calcule le salaire brut des fonctionnaires est gelé depuis 2018, par décision du ministre de l'action et des comptes publics, gel prolongé en juin dernier. Donc pas de revalorisation en 2019.
(<https://droit-finances.commentcamarche.com>).

Point d'indice. Visible en haut de la fiche de paye. Valeur de 4,69 euros depuis le 1er février 2017. Soit pour un indice 100 un salaire de 5623,23 euros brut par an (www.fonction-publique.gouv.fr). La rémunération d'un agent public (d'État, territorial, hospitalier) se compose notamment d'un traitement indiciaire (appelé également traitement de base) calculé en fonction d'un indice majoré. Elle ne peut pas inférieure à un montant plancher propre à la fonction publique, ni au Smic
www.service-public.fr

Indemnité de résidence. Calculée en pourcentage du traitement indiciaire brut des fonctionnaires et contractuels (si deux personnes en couple, chacun la perçoit). Ce pourcentage dépend de la taille de la commune d'affectation, où s'exerce effectivement les fonctions (et non la commune du siège de l'administration qui l'emploie).

Soit :

3 % en zone 1

(minimum 44 euros),

1 % en zone 2 (minimum 14,67 euros), pas de prime en zone 3.

Le taux le plus élevé d'une agglomération s'applique aux communes appartenant à une agglomération urbaine multi-communale et aux agglomérations nouvelles

(Source : <https://www.service-public.fr>).



Ils comptent leurs profits, on compte nos pertes

Mortes au travail : en Gironde comme ailleurs la construction morfle.

On meurt et on se blesse toujours autant dans le secteur du BTP : un-e mort-e tous les deux jours en France, en 2017 (sans comptabiliser les intérimaires) ! Dans la métropole bordelaise au paysage truffé de grues, immeubles et nouveaux projets urbains multipliant les chantiers aux délais intenable provoquant une augmentation des accidents du travail.

Notre syndicat n'a pas vocation à tenir une macabre rubrique nécrologique mais nous voulons visibiliser ce que le secteur de la construction, qui rapporte beaucoup d'euros aux entreprises et aux investisseurs, coûte en vies humaines pour la classe ouvrière.

Depuis l'été la construction accumule les morts en Gironde ; un ouvrier de 28 ans écrasé par un rouleau compresseur, le 25 juillet, un menuisier tombé d'une dizaine de mètres, le

21 août, un intérimaire écrasé sous un plafond effondré, le 9 octobre, un charpentier tombé du toit d'un bâtiment agricole, le 25 octobre, un salarié écrasé par sous 3t de barres métalliques, le 8 novembre. Et beaucoup d'accidents mortels ou graves ne sont pas relayés par la presse, les blessures (irréver-

sibles ou temporaires), encore moins.

■ Économies de sécurité

« Gagner sa vie » au turbin est toujours aussi dangereux. Nous, salariés-es, ne prenons pourtant pas de risques inutilement, travaillons n'importe comment ou n'accepterions une fatalité liée « aux risques du métier » ! La raison, c'est que les employeurs ne se préoccupent que trop peu de la sécurité, économisent très souvent sur les moyens de protection, vus comme pertes de temps et d'argent (à croire qu'il vaut mieux perdre un ouvrier).

Mauvaises conditions de travail, intérim*, sous-traitance (notamment d'anciens ouvriers devenus auto-entrepreneurs) accentuent les risques d'accident.

■ Accidents sous le tapis

Pour réduire les sanctions finan-



cières à l'entreprise, la dissimulation des accidents s'impose souvent par des pressions (menaces, chantage, enveloppes d'argent liquide) sur leurs ouvrier-es pour qu'il.elles ne déclarent pas l'accident de travail, ou reprennent le travail plus tôt.

Un travail de terrain

Contre les accidents sur les chantiers, le syndicat de la construction de la Gironde (SUBTP33) mène une campagne de sensibilisation sur la sécurité : soutien et solidarité aux salarié-es qui nous sollicitent; diff de tracts à l'embauche des chantiers, informant, par exemple, sur le droit de retrait; chantiers dangereux signalés à la Direccte, fermés pour remise aux normes; information publique sur les chantiers où il y a eu des accidents mortels connus...

L'un d'entre nous a même vu un patron équiper une salariée d'un harnais avant l'arrivée des secours après qu'elle soit tombée d'un toit.

Le maître d'œuvre (le client), a aussi une responsabilité de sécurité des ouvrier-es sur son chantier, évaluation des risques, mesures de pré-

vention (article L. 4531-1 du Code du travail).

Méfions-nous donc des employeur.euses qui font pression (au niveau des tribunaux et de la législation) pour diminuer leur responsabilité sécurité. Organisons-nous, syndiquons-nous pour faire respecter nos droits. Invertissons le rapport

de force pour ne plus perdre nos vies à essayer de la gagner ! Solidarité de classe ! ●

SUB-TP-BAM33

* Subtilité statistique masquant de nombreux accidents survenus dans le BTP, les accidents du travail des intérimaires sont comptabilisés dans le champ « activités de services » et non dans « l'industrie du BTP ».

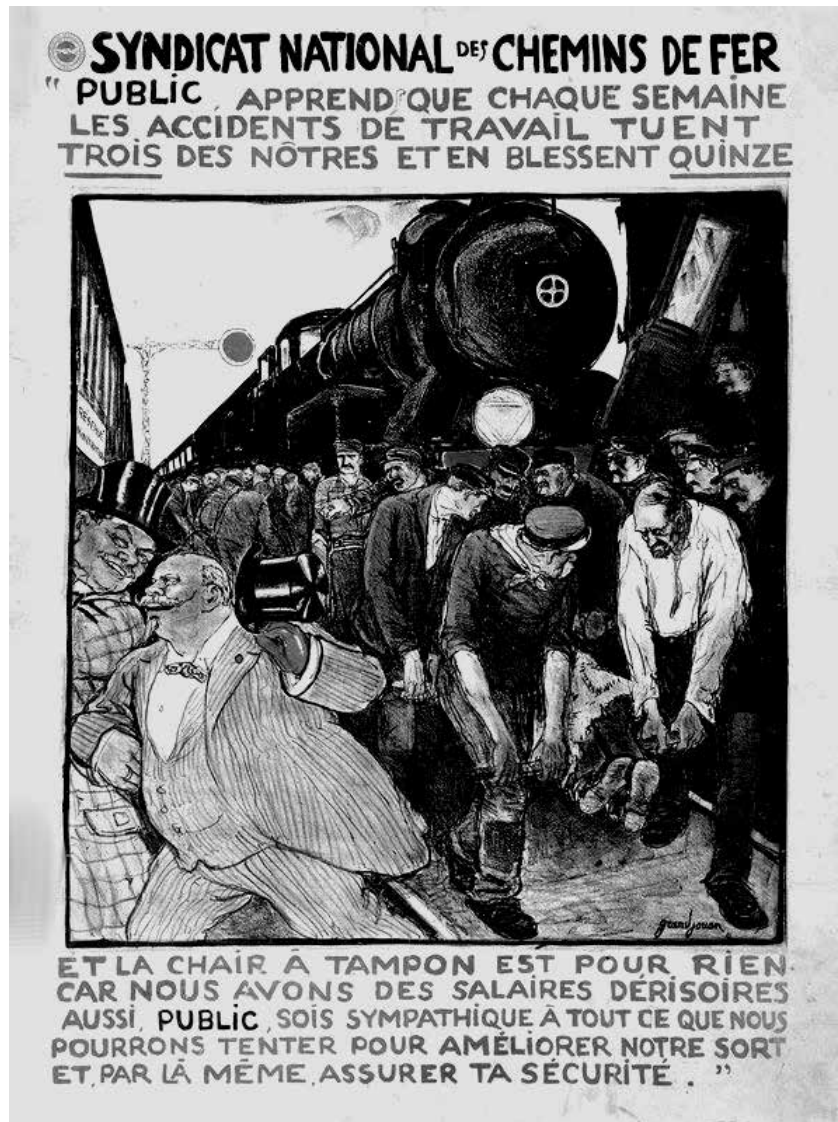
En marche vers l'impunité

Attention! Le rapport Lecoq veut assouplir la prévention des accidents du travail.

P our le moment les patron.es, tenus à obligation de résultat, sont toujours responsables de la santé physique et mentale des salarié-es dont la sécurité doit être garantie (article L. 4121-1 du Code du travail). L'offensive est en marche : fin août dernier, la députée LREM Charlotte Lecoq, a remis un rapport de 174 pages, intitulé « Vers un système simplifié pour une prévention renforcée »* co-écrit avec un consultant en management et un ancien ponte de

la CFDT ex médecin du travail. Commandité par le Premier ministre, l'étude dessine des pistes pour "simplifier" l'évaluation des risques professionnels en réduisant les obligations et les sanctions pour les patron.es en matière de santé/sécurité au travail. Au nom de l'efficacité, contre l'illisibilité du système actuel, bien sûr... Privilégiant le conseil et le semblant de consensus au contrôle et aux contre-pouvoirs, le rapport défend une application « supplétive » des

décrets légaux si la boîte « adopte des mesures de prévention répondant au même objectif que la réglementation ». Le rapport prône la fin de l'obligation de résultats des employeur.euses quant à la santé de leur personnel.elle et mise sur leur « bonne volonté ». Les petites entreprises seraient le plus allégées des évaluations de risques. Justement là où il y a moins de contre pouvoirs. Finie la protection de la santé au travail, on n'évoque plus que sa promotion. À sup-



primer, le DUER, Document unique d'évaluation des risques, et la fiche d'entreprise, remplacés par un plan d'actions de prévention de branche ou de boîte. Le rapport propose de créer une structure régionale de droit privé regroupant les services de santé au travail interentreprises (SSTI) et les autres acteurs de la prévention. La fusion-simplification chère aux libéraux est aussi préconisée pour fondre en un seul machin l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité), l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) et l'OPPBT (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics). Dans la droite ligne du CSE fusionnant CE, DP et CHSCT, offrant déjà de fait moins de moyens à l'hygiène et sécurité au travail. ●

* www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/184000578/

Le crabe en marche de travers

Le rapport Lecoq sous-entend que l'indemnisation des accidents du travail et maladies pro serait trop généreuse, citant le système allemand comme exemple d'économie et d'efficacité. Trop payé ? Selon les chiffres du Ministère pour 2017 (Conseil d'orientation des conditions de travail*) 14 000 à 30 000 nouveaux cas de cancer par an sont d'origine professionnelle. Mais seuls 1778 cancers ont été reconnus et indemnisés par le système français... 80% de ces indemnisations concerne l'amiante, le reste lié aux amines aromatiques de l'industrie chimique, puis aux goudrons de houille, poussières de bois ou de silice cristalline (notamment quartz), styrène, rayonnements ionisants, benzène. Toujours selon le ministère de travail, « près de 2,18 millions de salarié-es (10 %) sont exposés à au moins un agent chimique cancérigène. L'exposition à au moins un agent mutagène concerne 184 000 salarié-es. L'exposition à au moins un agent chimique reprotoxique 234 000 salarié-es ». ●

* https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/conditions_de_travail_-_bilan_2017.pdf

Termes abrupts = accident du travail

La lettre du patron qui acccidente son salarié par écrit.

Avec votre patron, c'est pas le grand amour. S'il vous écrit, attention en lisant sa prose. En février 2012, un salarié réclame à son taulier des primes qui lui sont dues. Refus du patron qui conclue sa bafouille par « nous prendrons nos responsabilités quant à la suite de nos relations contractuelles, et ce dans un seul et unique but, l'intérêt de l'entreprise ». En gros, on va vous virer. Ce qu'il a fait. Le licenciement avait déjà été brandi précédemment pour les mêmes motifs. Cinq ans après, la cour d'appel de Montpellier a donné raison au salarié, considérant que la phrase menaçante a déclenché un accident du travail.

Les « termes abrupts », en l'occurrence une menace à peine voilée de licenciement de rétorsion en fin de la lettre de l'employeur, sont « de nature à légitimement impressionner un salarié » et ont donc pu « pro-



voquer chez le salarié un syndrome dépressif réactionnel et le plonger ensuite dans une dépression nerveuse sévère l'ayant conduit à un traitement médicamenteux, un suivi psychiatrique et psychologique et

une hospitalisation » amenant à être déclaré en inaptitude par le médecin du travail. « Dès lors, l'inaptitude du salarié, quel que soit le moment où elle avait été constatée ou invoquée, avait, au moins partiellement, pour origine cet accident et l'employeur en avait connaissance au moment du licenciement. Les

dispositions protectrices applicables aux victimes d'un accident du travail s'appliquaient bien ». ●

* Cour d'appel de Montpellier, 20 décembre 2017 (RG 13/09327, Arrêt n° 1556).



Violences faites aux femmes : lever la chape de plomb



Une permanence d'écoute initiée
par CNT Femmes libres Saint-Etienne.

Entendre et CROIRE les femmes victimes de violences patriarcales. Défendre avec elles, leurs droits et leur dignité.

CNT Femmes Libres Saint-Etienne propose un espace d'écoute confidentiel non mixte (femmes) aux femmes victimes de violences patriarcales et coloniales.

Les victoires féministes ont été gagnées par les femmes, pour les femmes. Nous avons choisi de nous réunir en non-mixité parce que nous savons que c'est dans cet espace protégé que la chape de plomb des violences sexistes et sexuelles se lève et que la parole devient possible. Nous proposons à toute femme victime de violence patriarcale, sexuelle ou coloniale, un espace d'écoute, de dialogue, de réflexion et d'action individuelle ou collective.

■ **Écouter, informer, orienter, accompagner.**

Pour entendre et CROIRE les femmes

victimes de violences patriarcales, défendre avec elles, leurs droits et leur dignité, construire ensemble une lutte collective émancipatrice. Notre société est organisée selon trois systèmes de domination : capitalisme, patriarcat, colonialisme (racisme). Toute violence faite aux femmes est basée sur une relation de domination.

AUCUNE femme n'est responsable des violences qu'elle subit.

Ce qu'elle entend :

«Tu es nulle ! Tu l'as bien cherché ! Je ne recommencerai pas... Tu m'appartiens ! Tout est de ta faute ! Tu n'as pas le droit ! Personne, ne te croira ! Tu es folle !»

■ Quelles violences, par qui ?

Quand on prend ton refus pour de la timidité, ou qu'on use d'une position de pouvoir pour ne pas t'entendre et t'humilier. Chaque fois que ton chef, ton compagnon ouvre la porte et que tu as peur !

Quand tu subis des plaisanteries à caractère raciste, sexiste, des remarques ou des commentaires sur ta tenue vestimentaire, ton apparence physique, au boulot, dans la rue, le soir, ou dans l'appartement de quelqu'un que tu connais

bien. Quand tu reçois des sms à répétition, des courriels ou images vidéo à caractère érotique ou sexuel. Quand tu es sollicitée pour un acte sexuel, quand des mains sont baladeuses, en contrepartie, d'une embauche, un service, une promotion.

■ Où ça ?

Que ça se passe dans la rue par un inconnu; au travail par un collègue, un chef; chez toi par ton compagnon, quelqu'un de ta famille; par un ami dans un groupe d'amis; dans ton syndicat, ton orga, par quelqu'un avec qui tu milites; dans une association; au sport...

Ce que tu vis n'est pas normal. Tu peux lutter pour tes droits. Ne reste pas seule. Ensemble on est plus fortes. ●

CNT Femmes Libres Saint-Etienne,

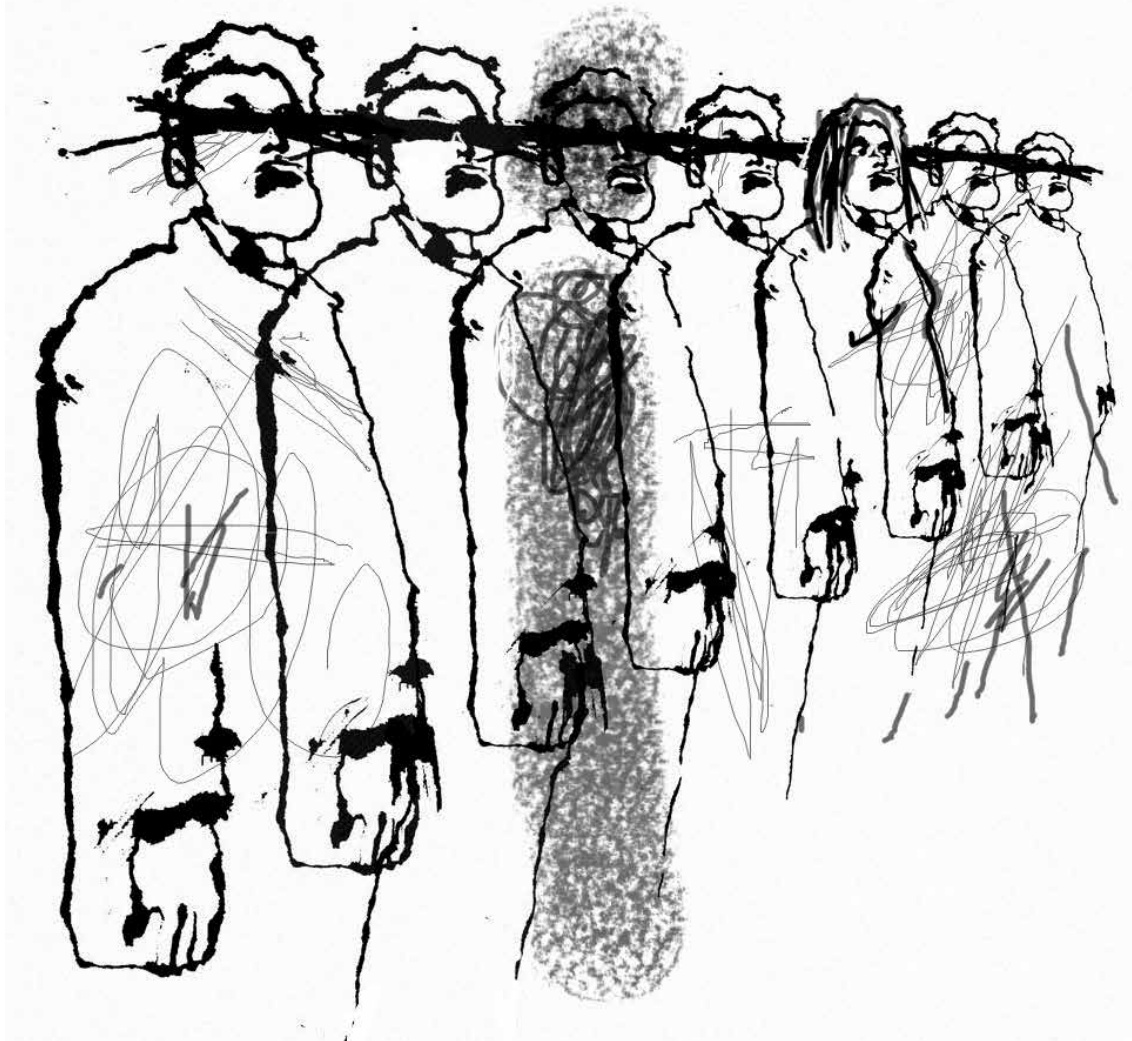
Ce qu'elle se dit :

«C'est ma faute. Il peut être gentil... Je vais faire des efforts. C'était la dernière fois. La violence des hommes a toujours existé et on n'y peut rien. J'ai honte et je ne pourrai jamais en parler. Je n'en peux plus...»

CNT Femmes Libres Saint-Etienne,
c/o UL CNT 42, salle 15, bis à la Bourse du Travail, Cours
Victor-Hugo, 42028 cedex 1 Saint-Etienne.
Contact, permanence d'écoute : 06 21 70 60 67.

Nous, les différentiables

Syndicat et différence, couleur, genre, handicap, francitude, norme, tout ça...



Si l'on considère que la norme voudrait que les Français-es soit blanc-hes (1^{er} postulat), toutes celles et ceux possédant une différence apparente sont susceptibles d'être ségrégué-es (2^e postulat).

Si le 1^{er} postulat est faux, puisque être Français n'implique aucunement d'être blanc-he, ni d'avoir une généalogie antérieure française, pour autant selon la vox populi, le Français.e serait un-e blanc-he, né-e de Français-es blanc-hes. Et cette vox populi vogue si bien et de plus en plus que celles, ceux qui ne sont pas blanc-hes hésitent à revendiquer leur « francitude » et finissent par se faire

discret-es, afin de ne pas connaître de second postulat qui, bien sur, est faux. Le fait d'être différent-es ne nous vaut pas d'être traité-es différemment !

■ Discret jusque-là

Cette discrétion fut mon comportement jusqu'à au moins 45 ans, ce ne fut pas tant une discrétion, ce fut plutôt un retrait, une auto interdiction à prétendre mon droit de me revendiquer Français détenteur de tous les mêmes droits qui sont ceux des Français-es blanc-hes. Je vivais en un repli social, j'organisais ma disparition et ne survivais que dans des

milieux marginaux aux confins de la société de prétention.

À 45 ans j'ai enfin osé dire : je suis Français et n'en suis pas plus fier que d'autres. Et ça n'a rien à voir avec le fait que je sois différentiable « ethniquement ». J'ai enfin osé me montrer, monter sur la scène quotidienne de la représentation et y être acteur à part entière de la même manière que si j'étais blanc. J'ai osé être acteur syndical et m'interdire tout frein, quitte à sembler trop m'imposer, parfois au risque de paraître égocentrique.

Mon 2^e postulat vaut pour tou-tes

les différenciables, « ethniquement » (racialement), sexuellement (LGBT), « genrement » (femme-homme), physiquement (handicapé). Dès qu'une différence est ressentie, détectée, les détenteur.rices de pouvoirs quel.elles qu'il.elles soient modifient instinctivement leurs comportements, généralement négativement (pas lui !...), mais aussi parfois positivement (le pauvre, favorisons-le !..)

Et c'est pour cette seule raison que je conseillerais à tou-tes les différenciables d'être au minimum syndiqué-es, car ils et elles connaîtront plus que d'autres les litiges professionnels. Nous les différenciables qui avons subi tant d'atteintes, notre sensibilité est telle que nous pouvons être intolérant-es. Nous pouvons réagir avec virulence au moindre propos ou acte qui ne serait pas même ressenti comme une atteinte ou une attaque par un individu moins sensible, en raison de sa sérénité de personne conforme (privilèges du, de lablanc.he, du genre, etc.)

■ Lieu de solidarités

Le syndicat n'est pas une enceinte

où la différenciation négative disparaît ! Pour autant, c'est théoriquement un lieu de solidarité et cela suffit pour s'y porter confiant-e, espérant tout en restant vigilant-e. Il est des syndicats qui favorisent, acceptent, supportent les actes inadmissibles de toutes natures !

Il est d'actualité d'agir hors des partis politiques et des syndicats, mais cette autocensure, si cela est le cas, pourrait bien s'apparenter à un retour vers des temps sinistres où les pouvoirs interdisaient les partis autres que le leur et les syndicats. Alors combattons, adhérons aux partis politiques et aux syndicats au titre de la nécessité de la libre expression.

■ Le droit d'être nous-mêmes

Aux détracteur.es des partis et des syndicats, je dis, mieux vaut des partis et des syndicats qui ne nous satisfont qu'en partie que pas de pluralité. Un seul parti, un syndicat unique, imposant une norme qui ne saurait nous convenir sauf à être de leur bord ! Pour celles et ceux qui pensent être du bon côté, sachez-le : les ami-es du jour peuvent être les

ennemi-es de demain ! Doutons de nos adhésions, mais adhérons avec circonspection. Soyons vigilant-es et quittons en cas de dérives inacceptables !

Je suis cénétiste, parce que ce syndicat se positionne pour une solidarité internationale avec les minorités, contre les sectaires, fascistes, capitalistes, etc.

Mon espoir serait que nous, les différenciables, soyons massivement présent-es au sein de la CNT. Alors adhérez, vous qui comme moi avez connu des actes insupportables qui vous ont atteints, blessés. Ensemble, nous serons plus fort-es dans nos luttes. Nous crierons haut et fort que l'on peut être différent-e et revendiquer les mêmes droits que tout autre. Surtout, le droit d'être nous-mêmes comme bon nous semble et de ne pas connaître d'atteinte, au titre de ce que nous voulons être. ●

Charles, CNT 71

41% pour la CNT à Maizières-lès-Metz

La CNT de la ville de Maizières-lès-Metz (11 000 habitants) était présente aux élections professionnelles de la ville.

Deux syndicats étaient en lice, la CNT et la CGT. Seule présente depuis des lustres, la CGT n'avait jamais eu de concurrence. Son activité minimaliste est plus que flagrante : durant les quatre ans de son dernier mandat, aucun tract n'a été diffusé et seules deux heures d'information syndicale ont été

organisés...

Résultat des élections : 41% CNT et 59 % CGT, Nous avons donc deux sièges et des cénétistes pourront être nommé-es aussi au CHSCT.

La CNT a débarqué en 2016 dans cette petite ville et maintenant que le côté « représentatif » n'est plus le problème, le travail syndical de fond va commencer. Au lendemain du vote, un préavis de grève a été envoyé pour la journée du 14 décembre. ●

Sest Lorraine

CNT
CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

Bureau confédéral
6, rue d'Arnal
30900 Nîmes

www.cnt-f.org - Mèl : cnt@cnt-f.org
COMBAT SYNDICALISTE
CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris
Mèl : cs-administration@cnt-f.org

Insulter son patron : dans quelle sphère?

Ne clique pas trop vite, camarade, le nouveau monde est devant toi !

Attention aux méfaits de la nébuleuse des réseaux sociaux. Surtout pour la rapidité à laquelle se propage tout commentaire, partage, like, souvent à la vue de la seule image ou titre de la publication, sans même la vérifier son contenu, sans vérifier qui en est l'auteur-e. Ca peut mener à de graves soucis. Quelques rappels.

Facebook est un des réseaux sociaux le plus utilisés. On y trouve des pages, et des personnes. Une page Facebook est toujours considérée légalement comme un espace public. Dès lors, tout ce qui y est posté peut être condamné devant les tribunaux.

C'est toutefois différent pour les groupes fermés (c'est à dire ceux qui nécessitent une approbation d'un administrateur de ce groupe) et pour sa page personnelle si, et seulement si, la publication sur sa page perso a été adressée et n'est visible que par ses ami-es.

C'est ce que précise une récente jurisprudence de septembre dernier. Une salariée a diffusé sur son compte perso des propos litigieux à l'encontre de la société qui l'emploie et des insultes envers son employeur. Elle a été licenciée pour faute grave. Toutefois, la cour de cassation a considéré que les propos tenus l'ont été dans une sphère privée puisque le groupe fermé n'était accessible qu'à des personnes « agréées » et ne comportait que 14 personnes. Dès lors, le licenciement a été considéré comme abusif.

Mais attention, en matière de délit d'injure publique, si les propos sont diffusés à un large public, via son compte, cela peut être répréhensible.

Par exemple, publier une info ou commenter une publication sous paramètre « public », que ce soit sur son « mur », celui d'un-e autre, ou sur une page, est considéré par la jurisprudence comme relevant de la sphère publique et donc



pouvant donner lieu à poursuite pour injure ou diffamation...

L'importance du nombre d'ami-es est aussi un critère sur lequel se fondent les tribunaux : sur le profil d'un-e salarié-e comportant un nombre élevé d'ami-es (en l'occurrence 179), les propos tenus ont été considérés comme relevant de la sphère publique et condamnables.

■ Poser des filtres

On voit donc l'importance de paramétrer la confidentialité de son compte, de ne pas cliquer ou commenter trop vite, et de mesurer ses propos selon où on se trouve. À priori, les discussions restreintes entre personnes ne sont pas condamnables mais cela reste le cas quand la discussion est entre un nombre important de personnes. Tout propos tenus à l'encontre d'une entreprise peut

servir à l'employeur pour justifier d'un licenciement, sous prétexte notamment de ternir l'image de la boîte.

Il en est de même pour tous les réseaux sociaux. Ces sources formidables d'infos peuvent servir à n'importe qui, à n'importe quoi, mais aussi à cerner la personnalité de la personne au travers de ses habitudes, ses appréciations, ses centres d'intérêts. C'est connu au moins pour les recrutements. Mais une fois l'embauche faite, le potentiel de profilage, pour ne pas dire flicage, est permanent. D'où une utilisation à conseiller avec parcimonie et vigilance. Au risque de s'exposer à pas mal de déconvenues obligeant à dépenser de l'énergie défensive. Comme si on n'avait pas déjà assez de trucs à gérer. ●

Fred, secrétariat aux affaires juridiques

Ordonnances Macron : le plafond craque

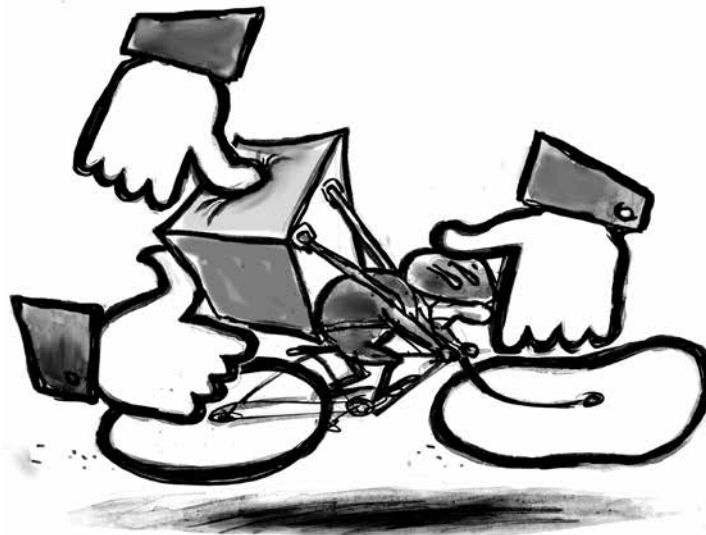
Fissure dans les indemnités plafonnées aux prud'hommes.

Ce n'est pas le fruit d'un rapport de forces social mais le droit, parfois, offre des moments de répit à l'écrasement ultralibéral ambiant. Décision des prud'hommes de Troyes ce 13 décembre : le plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif est contraire aux règles du droit international, en l'occurrence la Charte sociale européenne et la Convention no 158 de l'OIT. Un coup vache aux ordonnances Macron de l'automne 2017, sale mesure réclamée par le patronat au nom de la « sécurisation » de ses petites affaires et profit (en l'occurrence leurs pertes liées à des sanctions de leurs abus). Bien sûr, à ce stade, l'étape prud'hommes

n'est qu'une première instance. Après ça, il y aura un nouvel avis émis par de nouveaux juges en appel, puis troisième épisode, la cour de cassation tranchera. Quelques années avant que cette première décision soit validée ou retoquée, du coup inscrite dans le marbre des jurisprudences. Mais c'est déjà un pallier juridique intéressant.

Les prud'hommes disent que « ces barèmes ne permettent pas d'être dissuasifs pour les employeurs qui souhaiteraient licencier sans cause réelle et sérieuse un salarié » et « sécurisent davantage les fautifs que les victimes et sont donc inéquitables », selon les jugements cités par Mediapart qui rappelle que l'argumentaire juridique

de l'avocate des plaignants « s'appuie sur deux textes internationaux, dont le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État ont déjà jugé qu'ils pouvaient s'appliquer directement dans le droit français. » Les deux textes? Selon l'article 10 de la convention no 158 de l'OIT, ratifiée en 1989 par la France, les tribunaux doivent « être habilités à ordonner le versement d'une indemnité adéquate » en cas de licenciement jugé abusif. Moins connue, la Charte sociale européenne, ratifiée par la France en 1999, rappelle dans son article 24 le « droit des travailleurs licenciés sans motif valable à une indemnité adéquate ». ●



Livraison : le salariat remis en selle

Une jurisprudence vient de tomber : les vélotrepreneurs-es uberisés sont bien des salarié-es.

La boîte n'existe plus, mais les principes d'exploitation des livreurs de bouffe à vélo perdurent dans les autres enseignes et plateformes. L'arrêt de la Cour de cassation ce 28 novembre concerne Take Eat Easy. Il rappelle la subordination juridique régissant les relations de travail salarié

entre les plateformes à leurs trimard-es. Selon cette jurisprudence, les tribunaux doivent requalifier en contrat de travail la relation entre la plateforme de livraison et ses coursier-es. Les employeurs sont bien ces intermédiaires numériques, exerçant sur les livreurs et livreuses un pouvoir de direction et de

contrôle sur leur activité impliquant lien de subordination qui fonde le contrat de travail salarié. Si certains modèles coopératifs apparaissent (Coopcycle, Les coursiers Bordelais, Traboulotte...), les Uber, Foodora et autres noms dominant le marché risquent de vagues de procès en requalification. ●

Amérique du Nord

Syndiqué-es révolutionnaires de tous les pays...

Les IWW affiliés à la toute récente confédération internationale du travail.



Des délégations de syndiqué-es d'Europe, des Amériques du Nord et latine, lors de la fondation de la confédération internationale du travail à Parme en mai 2018.

Le bureau Amérique du Nord des IWW a voté massivement son adhésion officielle à la CIT, Confédération internationale du travail (alias ICL, International Confédération of Labor), fondée à Parme en Italie en mai 2018. Cette confédération regroupe des organisations révolutionnaires de huit pays d'Europe, d'Amérique Latine et d'Amérique du nord. Son but est de construire un modèle de syndicalisme révolutionnaire, autour de syndicats basés sur la solidarité, l'action directe, et qui préfigure un monde qui en aurait fini avec le capitalisme. Les syndicats adhérant à la Confédération internationale du travail

ont déjà commencé à coordonner leurs activités parmi les salarié-es reliés à des applications numériques, comme celles et ceux œuvrant pour Deliveroo et Foodora, menant à une coordination des grèves contre Deliveroo dans différents pays.

Les IWW amènent leur expérience croissance d'organisation au sein dans les prisons, à travers le Incarcerated Workers Organizing Committee (IWOC), Comité d'organisation des ouvrier-es incarcéré-es.

La CIT et ses syndicats membres ont approuvé le #PrisonStrike des États-Unis, qui a été co-géré avec IWOC. Grâce au CIT, les IWW ont commencé à tisser des contacts avec

des syndicats de prisonnier-es dans d'autres pays.

Parallèlement aux pratiques d'organisation au quotidien, le CIT propose à ces membres de partager ses expériences concernant des luttes ouvrières. La CNT espagnole a joué un rôle majeur dans la coordination de la Grève générale féministe ce dernier 8 mars, journée internationale des droits des femmes. Ce que la CNT-e et la CIT envisagent de relancer pour 2019.

La voté des IWW pour rejoindre la CIT s'inscrit dans la lignée de nombreuses années de travail entre ces syndicats afin de se donner une existence internationale. Nous espérons

continuer à développer nos projets mutuels et à construire des relations dans d'autres parties du monde. Les IWW vont partager leurs expériences pour inspirer et être ins-

pirés par les autres. Dans le cadre des crises politiques, économique et écologiques de le capitalisme amène et intensifie, nous avons plus que jamais besoin d'un fort mouvement

syndical révolutionnaire international.

Long live the international ! ●

Industrial Workers of the World, North American Regional Administration

La CIT, c'est qui, c'est quoi?

Le congrès fondateur de la CIT, Confédération internationale du travail, s'est tenu à Parme, Italie, le 13 mai dernier par des représentant-es de la CNT (Espagne),

anarcho-syndicalisme. Associés aux échanges, même si pas formellement signataires, la CNT (France), FOB (Brésil), Vrije Bond (Pays-Bas et Belgique), GG/BO (Allemagne)

priorités face à la mondialisation capitaliste et les développements autoritaires en Europe et en Amérique, nord et sud. Les premières



Lors de la réunion fondatrice de la CIT, en Italie, en mai dernier.

la FAU (Allemagne), les IWW d'Amérique du nord (USA, Canada), l'USI (Italie), IP (Pologne), ESE (Grèce), FORA (Argentine). Syndicalisme révolutionnaire et

et UVW (Royaume-Uni). Des délégations ou des messages de solidarité ont aussi représenté le Maroc, la Bulgarie, la Catalogne, l'Autriche. Ont été discutés les statuts, et les

préoccupation commune portent sur les secteurs de l'alimentation, la logistique et l'éducation, avec reprise de la grève féministe du prochain 8 mars. ●

France

Étudiant-es étranger-ères, le message du gouvernement français est clair : « Restez chez vous ! »

Le gouvernement français a publié le 19 novembre 2018 un dossier de presse intitulé avec un cynisme ahurissant « Stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux ». Après avoir rappelé que les étudiant-es étranger-es constituaient une richesse pour le pays qui les accueille mais constatant que la France était une destination de moins en moins prisée, les technocrates hors-sol qui nous gouvernent ont trouvé la solution : augmenter de 1000 à 1600 % les droits d'inscription pour les étudiant-es étranger-es !



D'après le dossier de presse gouvernemental¹, la France est passée du troisième rang des pays accueillant des étudiant-es étranger-es en 2011 au quatrième rang en 2016. L'Allemagne et la Russie sont très proches mais d'autres pays connaissent des progressions importantes (Chine, Canada, Ara-

bie Saoudite, Turquie, Pays-Bas). Il est explicitement fait référence au fait que les étudiant-es internationaux sont des « vecteurs méconnus de l'influence des États » qui les accueillent et qu'ils génèrent des revenus importants : ils-elles rapporteraient environ 4,5 milliards d'euros pour un coût de 3 milliards d'euros et participeraient au soft power de la

France². Les auteurs s'inquiètent donc de la perte d'attractivité de la France et identifient un certain nombre de freins (complexités des procédures administratives, coût de la vie, isolement des non francophones...). Le dossier mentionne la mise en place d'une stratégie afin d'atteindre l'accueil de 500 000 étudiant-es étranger-es d'ici 2027 (contre environ



320 000 aujourd'hui). Très subtilement baptisée « Choose France », elle prévoit notamment la différenciation des frais de scolarité pour les étudiant-es étranger-ères « *afin de donner les moyens de cette politique* ». En clair, la France veut accueillir plus d'étudiant-es étranger-ères parce que c'est quelque chose de positif pour le pays, mais c'est à eux de financer ce choix politique !

■ + 1000 à + 1600 % d'augmentation !

Les frais d'inscription sont actuellement de 170 euros par an en licence, de 243 euros par an en master et de 380 euros en doctorat. Afin d'apporter « *plus d'équité* » [sic], les étudiant-es non ressortissant-es d'un pays de l'Union Européenne, donc « *n'étant pas redevables de l'impôt en France* » et ne contribuant « *pas au financement de l'enseignement supérieur* » devront désormais déboursier 2 770 euros pour une première inscription en licence et 3 770 euros en master et en doctorat ! Outre l'oubli malencontreux des contributions à travers les impôts indirects, il y a une forme de cynisme extraordinaire à présenter cette évolution comme une recherche d'équité. Il est souligné que ces tarifs, correspondants environ au tiers du coût réel des formations, sont largement au-dessous de ceux pratiqués dans les pays les plus attractifs.

■ Qui seront les premier-es

concerné-es ?

Le fait qu'un-e étudiant-e international-e sur quatre puisse bénéficier d'exonérations se veut rassurant quant à l'évolution de la situation pour les candidat-es issu-es des pays les plus pauvres.

Toutefois, parmi les dix pays envoyant le plus d'étudiant-es en France, six sont des pays africains (Maroc, Algérie, Tunisie, Sénégal, Côte d'Ivoire et Cameroun). Près de la moitié (45 %) des étudiant-es étranger-ères présent-es en France sont originaires d'Afrique, soit largement plus que la part annoncée de ceux-celles qui pourront bénéficier d'exonérations. Les sommes annoncées représentent souvent plusieurs années de salaires dans les pays dont sont originaires ces étudiant-es. Les enseignant-es chercheur-es se sont ému-es de cette évolution, qui impactera plus fortement les étudiant-es africain-es, et plusieurs tribunes ont été publiées afin de la dénoncer^{3,4}.

Par ailleurs, la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Frédérique Vidal a déclaré lors d'une intervention en séance au Sénat que « *ce sont les universités qui décideront des exonérations consenties aux étudiant-es non communautaires.* » Chaque université pourra donc sélectionner librement les étudiant-es internationaux qu'elle souhaite accueillir, le tout pour plus d'équité évidemment...

Le dispositif prévoit également le triplement des bourses mais celles-ci pourront être « *des aides financières ou des bourses d'exonération* ». En clair, un-e étudiant-e qui viendra étudier en France mais qui sera dispensé-e d'un prix d'inscription exorbitant sera comptabilisé-e comme boursier-e !

Non au creusement des inégalités !

Non à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant-es étranger-ères venant étudier en France !

Non à l'instauration de formes supplémentaires de discrimination à l'encontre des étudiant-es africain-es ! ●

Le GT Afrique du SI

1. www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2018/11/dossier_de_presse_-_strategie_dattractive_pour_les_etudiants_internationaux_-_19.11.2018.pdf

2. - Maryline Baumard, « Les étudiants africains, laissés-pour-compte de la nouvelle stratégie universitaire française », Le Monde, 19 novembre 2018 www.lemonde.fr/afrique/article/2018/11/19/les-etudiants-africains-laissez-pour-compte-de-la-nouvelle-strategie-universitaire-francaise_5385458_3212.html

3. Frais d'inscription à l'université : « Un impact extrêmement négatif sur les étudiants africains », Le Monde, 30 novembre 2018, www.lemonde.fr/afrique/article/2018/11/30/frais-d-inscription-a-l-universite-un-impact-extremement-negatif-sur-les-etudiants-africains_5391021_3212.html?xtmc=tribune_etudiants_etrangers&xtcr=3

4. - Contre l'augmentation sans concertation des frais d'inscription annuels pour les étudiants étrangers, https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/031218/contre-l-augmentation-sans-concertation-des-frais-d-inscription-annuels-pour-les-etudi?utm_source=twitter&utm_medium=social&utm_campaign=Sharing&xtor=CS3-67

Iran

Répression des camarades syndicalistes iraniens

11 décembre 201, nos camarades Reza Shahabi et Hassan Saidi deux syndicalistes travailleurs chauffeurs de bus de Téhéran et sa banlieue, membres du syndicat libre de la Vahed Company ont été arrêtés cette semaine par des agents de la police politique du Ministère des Renseignements.

Reza et ses camarades du Vahed ont fini par être libérés, la police politique les avait placés en garde à vue quand elle a appris qu'ils allaient fonder une seconde section syndicale.

En outre, cette nouvelle vague de répression anti-ouvrière ne s'arrête pas là puisque Amir Abbas Azarmwand, Raham Yegane et Kywan Mothadhi d'autres travailleurs chauffeurs de bus de la Vahed Company ont été également arrêtés par les forces répressive iraniennes au cours de la soirée du 10 au 11 Décembre.

Pour information le syndicat libre de la Vahed Company est l'un des syndicats parmi les plus combatif d'Iran.

Dans le Khuzestan, pour les camarades de la raffinerie sucrière d'Haft Tapeh, Esmail Bakhshi a été libéré (il a subi des violences grave en détention). Cependant Ali Nejadi qui souffre de graves problèmes car-

diaques (séquelles des ses mises en détention précédentes) et Sepideh Ghalian restent emprisonnés.

À Ahwaz toujours dans le Khuzestan, deux de nos camarades métallos grévistes de la National Steel group, en grève depuis mi-novembre, avaient été arrêtés puis libérés mais ils restent sous pression des forces répressives.

Dans le Kurdistan iranien, c'est cette fois au tour du syndicaliste et défenseur du droit des enfants (ce camarade milite depuis des années contre le travail des mômes en Iran) Behnam Ibrahimzadeh d'avoir été arrêté à nouveau pour avoir exprimé publiquement sa solidarité avec les grévistes d'Haft Tapeh et de la National Steel group. Behnam a déjà subi plusieurs mises en détention arbitraires particulièrement éprouvantes dans les prisons d'Evin et de Gohardasht Rajaei Shahr, où il a subi des harcèlements graves des gardiens, mises au mitard, des tortures et des refus de droits de visite de sa

famille.

À partir du 22 décembre, ce sont les chauffeurs routiers, les taxis et les travailleurs des transports qui doivent lancer une grève dure. Ils protestent contre leurs conditions de travail, contre l'augmentation des prix de carburants et des pièces détachées, mais aussi pour la libération de leurs collègues qui avaient été emprisonnés durant leur mouvements sociaux et grèves précédentes de l'été 2018.

15 travailleurs de l'industrie pétrolière ont été condamnés à des peines de 74 coups de fouet pour avoir mené une grève contre les licenciements secs de 102 de leurs camarades.

Merci aux camarades du Netzwerk für Solidarität mit der Protestbewegung im Iran qui nous transmettent cette information. ●

Eilmeldung / Breaking news / خبر فوری



حسن سعیدی / آزاد باید گرداند / رضا شهابی / اعضای سندیکای کارگران شرکت واحد

Reza Shahabi and Hassan Saidi, members of the Bus Driver Union of Tehran and surrounding area, were arrested by security forces in Tehran, according to our information Amir Abas Azarmwand, Raham Yegane and Kywan Mohtadi were also arrested during the night.

Reza Shahabi und Hassan Saidi, Mitglieder der Busfahrergewerkschaft von Teheran und Umgebung wurden gleichzeitig mit weiteren Personen, Amir Abas Azarmwand, Raham Yegane und Kywan Mohtadi vor einigen Stunden durch die Sicherheitspolizei in Teheran verhaftet.

Québec



Attaque fasciste contre la librairie la Page Noire

Nous avons besoin de votre appui et votre aide pour procéder à la réparation et à l'amélioration de la sécurité de La Page Noire suite à une attaque fasciste.

Il y a bientôt deux ans (2016), des suprémacistes blancs étaient venus dans la nuit faire des graffitis appelant à la guerre raciale sur la Page Noire, et ainsi nous signifier qu'ils étaient toujours présents en ville. Cela a effectivement concouru avec une augmentation drastique de l'agitation fasciste et de la visibilité de groupes d'extrême-droite à Québec en fin 2015 et 2016. À la même période l'année dernière (2017), nos fenêtres ont été fracassées, ainsi que celles des voisins. La serrure de la porte avait aussi été sabotée pour la première fois, en plus du retour d'une bonne dizaine de graffitis racistes. La nuit dernière, le même stratagème a été employé. Nos vitres ainsi que celle de notre voisine ont été fracassées. La porte menant à nos locaux a été sabotée et un gros graffiti « *XOXO les gauchos (sic)* » est apparu sur notre mur, ainsi qu'un autre graffiti.

Les fascistes s'en prennent à la Page Noire, car il s'agit d'un lieu d'échange, un lieu qui remet en question l'idée que « l'Autre » est une menace, que la « différence » est une menace... Les fascistes s'en prennent également à La Page Noire, car parmi les groupes qui leur tiennent fermement tête, en refusant catégoriquement leurs idéologies racistes, violentes et autoritaires, nous sommes parmi les seul.e.s à avoir pignon sur rue. Et de ces groupes, nous sommes probablement celui avec le moins de moyens. Dans la tête des fascistes, nous sommes une cible facile. Et encore une fois, les victimes sont tout autour de nous et collatérales: voisins de la Page, qui voient leur environnement dégradé,

dégénérant dans un climat d'insécurité, souvent sans connaître la source, le contexte et la teneur idéologique et politique de ces gestes d'intimidation. Ce sont les propriétaires des locaux que nous louons, un Lieu de production et diffusion artistique, qui doivent encore en faire les frais.

Derrière la Page Noire il y a toute une communauté. La librairie est un lieu important de partage culturel et politique. Sa bibliothèque prête des ouvrages sur des enjeux sociaux, économiques, politiques et écologiques sans frais d'adhésion, et sans frais de retard. Nous tenons des formations, conférences, projections de films, rencontres, ateliers, et autres événements. Nous avons une approche favorisant la rencontre de différents mouvements de gauche (libertaires, socialistes, écologistes, féministes, et autres) et la propagation d'une critique sociale importante. C'est un endroit de convergence où on apprend à être sensibles les un.e.s envers les autres, peu importe nos différences. Depuis plus de 16 ans maintenant, la Page Noire offre gratuitement à la communauté un lieu pour se rencontrer, échanger, se former et s'informer, dans un contexte sécuritaire, ouvert et accueillant. Maintenant attaquée, la communauté doit répondre par sa solidarité.

Nous ne sommes pas une cible facile. Nous sommes fort.e.s de toute cette solidarité et cette communauté en nous et autour de nous. La Page Noire ne cède pas à l'intimidation, La Page Noire refuse que soit tue la voix qu'elle

porte, bien que celle-ci puisse déranger ceux qu'elle dénonce, ceux qui préféreraient que notre société n'avance pas, ou pire, qu'elle recule à un temps où les privilèges ne seraient pas remis en question, où l'égalité des chances ne serait pas à l'agenda. Car c'est de cela dont il s'agit, c'est pourquoi ces groupes s'en prennent à nous : ils ne veulent pas que tou.te.s les personnes aient la même valeur, sans égard à leur origine, affiliation, orientation ou identité. Ces groupes voudraient les coudées franches pour répandre leur idéologie dangereuse, pleine de fiel et de hargne, sans qu'elle ne soit contestée, et nous ne leur donnerons pas cela. ¡ No pasarán !

Nous avons dans le passé toujours pu compter sur le support et la compréhension des propriétaires de nos locaux, Le Lieu / Inter. Nous aimerions cependant, autant que faire se peut, qu'elles n'aient pas à payer les frais de ce vandalisme de la part de groupes d'extrême-droite, et c'est pourquoi nous dénonçons publiquement et pour la première fois ces attaques sournoises. Notre premier objectif sera de rendre les lieux fréquentables le plus rapidement possible et que La Page Noire demeure ouverte. Nous annoncerons sous peu des actions et des appels à l'action plus concrets (ex: dons de matériaux ou de temps, levée de fonds, etc.). Nous remercions notre communauté pour cette solidarité et ce soutien continu. ●

Le collectif de la librairie sociale la Page Noire

Campagne de collecte de fonds : <https://www.gofundme.com/reparations-de-la-page-noire>

L'impérialisme algorithmique



L'Intelligence artificielle ou l'enjeu du siècle

Eric Sadin,
302 p, 18 €,
Ed L'Echappée.

Défendre mordicus la protection des données personnelles? Il y a un certain aveuglement à se focaliser sur ce seul et unique problème « éthique » des prises de contrôle de nos vies par les systèmes d'intelligence artificielle (IA pour les intimes). L'arbre cache-rail la forêt. L'obsession de protéger sa vie privée (longtemps réduite à la capacité de pirater des fichiers téléchargés), peut passer pour une valeur libérale, individualiste, gommant toute dimension sociale, politique, culturelle, interactive de nos existences. L'entreprise pilotée par des données, la « data driven manufacture », ne se contente pas de géolocaliser et de fliquer les salarié-es, elle les contraint, les conforme à des comportements dictés par des algorithmes. Ce danger imminent s'avère bien plus despotique que le seul désir d'occulter nos navigations.

L'interprétation automatisée de toute situation va plus loin que l'enregistrement de données, elle modèle les comportements humains. Ce que l'auteur appelle « le passage de la surveillance stricto sensu à

une administration automatisée des conduites ». A l'instar d'un épisode fiction de la glaçante série anglaise Black Mirror, la Chine a déjà mis en place un genre de permis individuel à points, avec bonus et malus selon les agissements, attitudes et dispositions sociales. Actes répréhensibles

pour remonter son crédit, des genres de TIG volontaires : dons de sang, bonnes actions « civiques » répertoriées, actes d'ouvrier-e modèle... « *Un bon score peut donner droit à un accès prioritaire à l'hôpital, à un logement social, ainsi qu'à certains emplois publics* » note l'auteur.



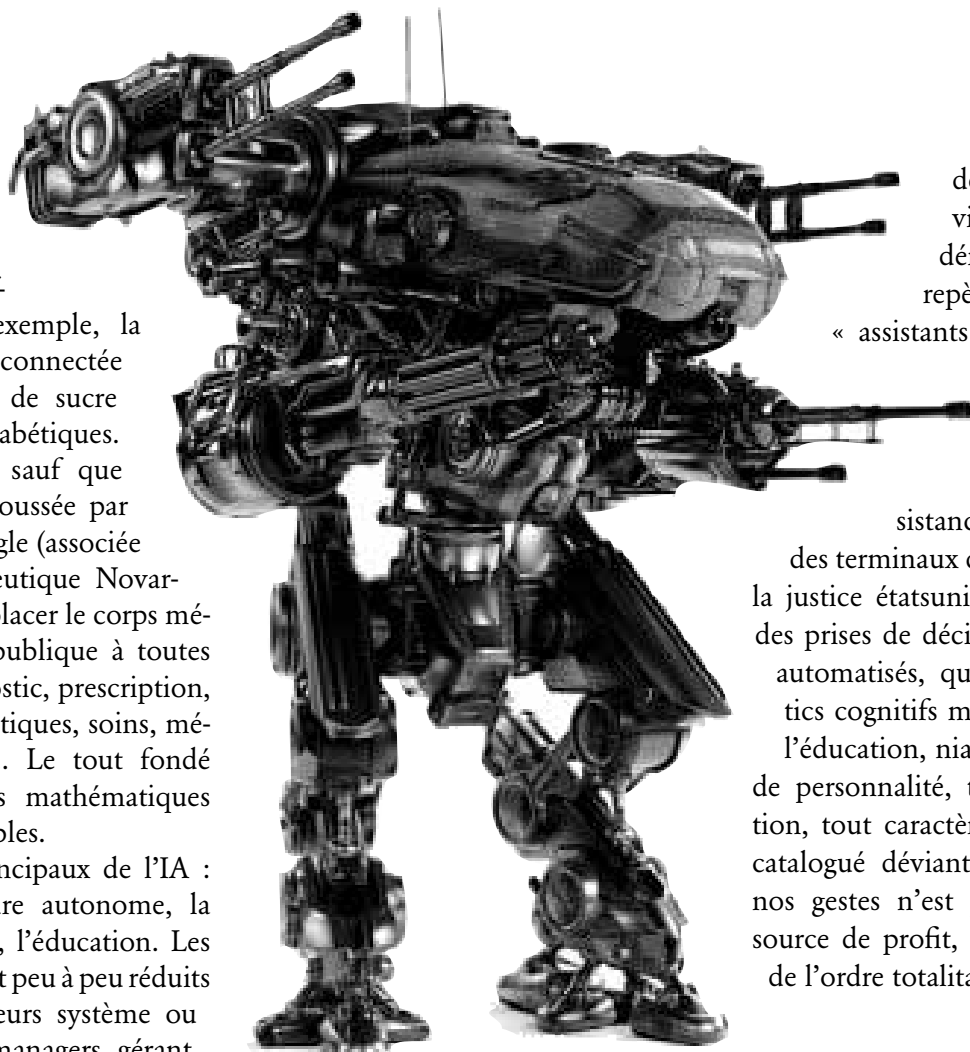
dans les transports en commun, paiements en retard de factures, interdictions bafouées, voire le fait de ne pas rendre visite à ses parents, tout dégrade la note sociale. En positif

Les OGM sont arrivés avec un plaidoyer cheval de Troie : le riz résistant à tout allait sauver de la faim dans le monde. Les robots médicaux prennent le même biais : imparable,



l'outil techno qui sauve des vies! L'auteur démonte cette offensive par un exemple, la lentille de contact connectée analysant le taux de sucre dans le sang des diabétiques. Louable avancée, sauf que l'innovation est poussée par une filiale de Google (associée au labo pharmaceutique Novartis) qui vise à remplacer le corps médical et la santé publique à toutes les phases : diagnostic, prescription, solutions thérapeutiques, soins, médocs, procédures... Le tout fondé sur des équations mathématiques supposées irréfutables.

Les marchés principaux de l'IA : la santé, la voiture autonome, la maison connectée, l'éducation. Les fonctionnaires sont peu à peu réduits à des administrateurs système ou des community managers gérant



des réclamations via des plateformes dématérialisées. On repère facilement les « assistants numériques personnels » dans la relation client menant avec insistance insidieuse vers des terminaux de paiement. Mais la justice étatsunienne intègre déjà des prises de décision par systèmes automatisés, quand des diagnostics cognitifs mortifères infiltrent l'éducation, niant tout ambiguïté de personnalité, tout indétermination, tout caractère statistiquement catalogué déviant. Le moindre de nos gestes n'est pas qu'une seule source de profit, c'est une variable de l'ordre totalitaire. ●

Nico, Intercos Nantes

LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleurs-euses s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-un.es. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire. Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !



Le fil ouvrier du vote des femmes



« Je considère injuste que cinq millions de travailleuses de ce pays se voient priver du droit de contribuer à faire les lois auxquelles elles doivent obéir », résume bien en 1901 Helen Silcock, une de ces suffragistes radicales*, ouvrière dans une

usine de coton dès 15 ans, fille de mineur syndicaliste, famille de dix enfants. Historiquement, suffragiste désigne le mouvement militant pour le droit de vote des femmes. Le terme suffragette est créé en 1906 par The Daily Mail

pour se moquer de ces mégères osant revendiquer un rôle politique. Le patriarcat britannique use parfois d'arguments plus spécieux que l'opposition frontale. Y compris dans le mouvement ouvrier, où quelques rares hommes soutiennent

ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM ADRESSE

PROFESSION MAIL

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à *Combat syndicaliste* C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas

Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci :

durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement. Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.



ABONNEMENT GRATUIT



**Vous trouverez sur le site Internet
www.cnt-f.org toutes les coordonnées pour
contacter un syndicat par branche ou par
section géographique. Voici les adresses par
régions.**

Bureau confédéral
6, rue d'Arnal 30900 Nîmes
06 52 17 93 54
mél : cnt@cnt-f.org



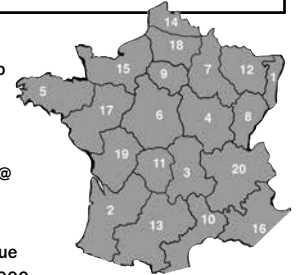
cette émancipation, d'autres disant craindre que les femmes soient influencées par les curés, ou qu'elles délaissent le travail ménager, buanderie, boulangerie domestique, repassage, ménage, cuisine, gestion du crédit chez l'épicière du coin... Classique de l'histoire féministe britannique, ce bouquin réhabilite bien des militantes oubliées du bassin ouvrier du Lancashire, au nord ouest de Manchester. Loin des salons londoniens et des fameuses Pankhurst bataillant pour un vote censitaire, limité à des critères de propriété,

cette lutte s'ancre dans les syndicats du textile, les ateliers, même si les femmes, nombreuses dans les sections sont rares parmi les staffs syndicaux. Majoritaires dans les effectifs de syndiqué-es, ces ouvrières ont

bien compris que le système de représentation ouvrière les exclut. Le féminisme n'est pas la priorité des leaders syndicaux qui acceptent à contre cœur les campagnes pour le vote des femmes, qui s'affirme d'abord comme une question syndicale. Mais les luttes contre la discrimination des salaires et les amendes injustes frappant les femmes dans les ateliers forment le creuset du mouvement suffragiste. Socialisme [au sens du 19e] et féminisme se lient dans les cours du soir, l'émancipation s'acquiert par les lectures commentées, dans des bibliothèques coopératives. Des sorties à bicyclette vont parler aux femmes à la campagne, propager les idées socialistes. La prise de parole s'aguerrit devant des audiences parfois hostiles. Il faut de l'assurance pour se faire entendre face au chahut de perturbateurs. Cette histoire rend hommage aux ouvrières mobilisées dans une société victorienne corsetée et contre une domination masculine dans leurs propres rangs syndicaux. ●

Nicolas, interco Nantes

* «radicales» au sens anglais, partisans d'un suffrage universel lié à des réformes sociales pour la classe ouvrière.



1 Alsace

Union régionale CNT c/o
Lucha y Fiesta
BP 30017 67027
STRASBOURG CEDEX 1
09 52 91 12 14 alsace@
cnt-f.org

2 Aquitaine

Syndicats Gironde 36, rue
Sanche-de-Pomiers, 33000

Bordeaux

06 95 52 69 71

ul33@cnt-f.org

Syndicats régionaux PTT

Aquitaine, BP 80099, 33704

Mérignac

Culture Aquitaine 36,

rue Sanche-de-pomiers,

33000 Bordeaux

3 Auvergne

Union locale CNT

Salle Poly, place Poly,

63100 Clermont-Ferrand

4 Bourgogne

Franche Comté

Syndicat intercorporatif de

Saône-et-Loire

et de la Nièvre

19 rue du pavé

71290 Cuisery,

CNT 21

61 rue Jeannin

21011 Dijon

http://www.cnt-f.org/_cnt-

interco-21_.html

06 01 22 17 94

5 Bretagne et Pays de la Loire

Union régionale CNT

BP 30423, 35004 Rennes

CEDEX

06 34 98 30 72

bretagne@cnt-f.org

6 Centre

CNT Centre

13 rue Pierre Fournier

41600 Lamotte-Beuvron

cnt-centre@cnt-f.org

7 Champagne- Ardennes

Syndicats CNT Marne

BP 90009,

51201 Épernay CEDEX

8 Franche-Comté Syndicats

CNT Doubs

c/o CESL, BP 121, 25014

Besançon CEDEX cnt-

doubs@cnt-f.org

Syndicat intercorporatif CNT

Jura BP 98,

39140 Bletterans cedex

9 Île-de-France

Union régionale CNT

33, rue des Vignoles, 75020

Paris

01 43 72 95 34

**10 Languedoc
Roussillon**

Union régionale CNT

6 rue d'Arnal 30000

Nîmes

ur.lr@cnt-f.org

11 Limousin

Union locale Limou-sin

6, rue de Gorre,

87000 Limoges,

cnt87@cnt-f.org

12 Lorraine

Union régionale CNT

ur.lorraine@cnt-f.org

UD CNT Moselle

5, place des Charrons,

57000 Metz

ud57@cnt-f.org

13 Midi-Pyrénées

Union régionale CNT

18, av. de la Gloire,

31 500 Toulouse

Tél 09 52 58 35 90

14 Nord-pas-de-Calais

Union régionale CNT 32,

rue d'Arras, 59000 Lille

03 20 56 96 10

ur59-62@cnt-f.org

15 Normandie

Syndicats CNT Calvados

BP 02,

14460 Colombelles

Syndicats CNT Seine-

Maritime BP 411,

76057 Le Havre CEDEX

Syndicat CNT Eure

interco27@cnt-f.org

16 PACA

CNT-STICS 13 c/o

1000 bâbords 61,

rue Consolat 13001

Marseille

17 Pays la Loire

voir Bretagne

18 Picardie

Voir avec Nord-pas-de-Calais

19 Poitou-Charentes

Union régionale CNT

20, rue Blaise-Pascal,

86000 Poitiers

05 49 88 34 08

20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT

44, rue Burdeau

69001 Lyon



**Histoire des suffragistes
radicales,**
Jill Liddington, Jill Norris,
Ed Libertalia,
556p, 17 €

Il y a des milliers de raisons d'ACCUEILLIR des migrant·es

**La solidarité
n'a pas de frontières**

**On ne laisse pas
des êtres humains
mourrir en mer
ou en montagne**



**LIBERTÉ
ÉGALITÉ
DES DROITS**

**On ne choisit
pas le pays
où l'on naît**

**Il y a
de la place
pour tou·tes**